

Rapport annuel 2011–2012

Connectivité



Coordination
des soins



Économies



Ontario
cyberSanté Ontario



Table des matières

Message du président du conseil – Raymond V. Hession	2
Message du président-directeur général – Greg A. Reed	4
Au sujet de cyberSanté Ontario	6
En progrès	8
Plan de l'architecture de cyberSanté Ontario : un fondement de l'innovation	10
Interopérabilité : Une approche régionale	10
Les patients bénéficient de soins coordonnés	12
<i>Dossiers médicaux électroniques</i>	12
<i>Gestionnaire de rapports d'hôpitaux</i>	12
<i>Système d'information de laboratoire de l'Ontario</i>	13
<i>Système de transfert d'images pour les urgences neurochirurgicales</i>	13
La voie à suivre	14
Atteindre notre but	14
<i>Les patients bénéficient des systèmes de soins électroniques</i>	16
<i>Avantages pour les médecins et les cliniciens</i>	16
<i>Incidences sur le système de soins de santé</i>	17
<i>Accent sur les patients</i>	17
Conclusion	18
Rapport des auditeurs indépendants	20
États financiers	22

« La discipline est le pont entre les buts et l'accomplissement »

John Rohn

Des progrès notables ont marqué cette année pendant laquelle cyberSanté Ontario a exécuté des projets essentiels pour la mise sur pied du système de dossiers de santé électroniques (DSE). Ces activités renforceront la durabilité du système de soins de santé de l'Ontario.

Voici un aperçu des nombreux accomplissements importants de l'année :

➔ **Adoption répandue des dossiers médicaux électroniques par les médecins**

Davantage de médecins de l'Ontario se sont inscrits à un programme d'adoption des dossiers médicaux électroniques (DME) que dans toutes les autres provinces combinées; ce qui profite à plus de huit millions et demi d'Ontariens.

➔ **Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) est maintenant en ligne et à la disposition des fournisseurs de soins d'Ottawa et des comtés de Grey et Bruce**

L'expansion du SILO se poursuit. Les prochaines grandes étapes seront l'intégration des données de laboratoire provinciales dans les DME des médecins, ainsi que l'accès à 1 500 cliniciens travaillant dans les soins aux enfants.

➔ **De par son caractère novateur, le Système de transfert d'images pour les urgences neurochirurgicales (STIUN), grâce auquel il est possible de traiter en tout temps les victimes de traumatisme crânien, a reçu plusieurs prix visant la fonction publique**

- ➔ Le Prix Améthyste 2012 qui souligne l'excellence dans la fonction publique de l'Ontario;
- ➔ Le Prix du mérite et le Prix d'excellence Showcase Ontario de 2011

cyberSanté Ontario gère une série de projets transformateurs complexes et interdépendants. Nous travaillons en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, des fournisseurs de soins et des établissements de soins de toute la province, ainsi qu'avec des vendeurs de technologie de l'information afin d'assurer la conception, la mise en œuvre et l'utilisation durables de solutions de cybersanté.

La législation et les règlements, un cadre stratégique essentiel de cyberSanté Ontario pour les mois à venir, posent les jalons juridiques de l'exécution de notre mandat qui consiste à offrir un système universel de DSE d'ici 2015. Entre autres besoins législatifs les plus importants pour la mise en œuvre du système de DSE de cyberSanté Ontario est la politique régissant la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements sur la santé qui passent dans nos systèmes.

Je désire profiter de cette occasion pour remercier tous les membres du conseil et les nombreux intervenants pour leur dévouement et leur détermination à travailler ensemble dans l'intérêt de la population ontarienne.

Au cours de l'année, M. David Livingston (président-directeur général – Infrastructure Ontario), le D^r Shaun McGuire (directeur médical, médecin, L'Hôpital d'Ottawa) et la D^{re} Rachel Ellaway (doyenne adjointe responsable de l'informatique et professeure agrégée, École de médecine du Nord de l'Ontario) ont démissionné du conseil et nous les remercions sincèrement de leurs contributions à notre organisme. En 2011, nous avons accueilli Veronica Maidman (présidente du conseil consultatif d'Equifax Canada Inc.).

Le conseil remercie en outre l'administration et le personnel de cyberSanté Ontario pour leur rendement et leurs accomplissements hors pair.

Raymond V. Hession



Message du président-directeur général

« Il ne s'agit pas réinventer la roue mais de construire la route pour qu'elle roule dans la bonne direction. »

cyberSanté Ontario est un organisme du gouvernement provincial qui doit relever le défi d'établir des dossiers de santé électroniques pour 13 millions de citoyens de l'Ontario.

C'est un gros travail, mais nous sommes convaincus que nous pouvons l'accomplir. Pour atteindre cet objectif, nous devons agir prestement et faire preuve d'ingéniosité. L'expérience nous a appris que nous n'arriverons à rien en construisant un imposant système complexe de projets centralisés de technologie de l'information qui deviendra opérationnel à une date fixe. La stratégie de cyberSanté Ontario est de relier les systèmes de technologie de l'information de toute la province afin que les fournisseurs de soins puissent se parler dans un environnement sécurisé.

Au lieu de démolir les réseaux utiles dans les collectivités pour les remplacer par un réseau unique, nous concevons des systèmes qui font le lien entre les systèmes traditionnels et améliorent leur utilité pour les médecins et les cliniciens. Le mot-clé ici est « interopérabilité ». C'est une approche rentable qui consiste à tirer parti des atouts établis et à optimiser leur potentiel pour créer, entreposer et communiquer des renseignements essentiels sur la santé dans un vaste réseau de systèmes individuels situés dans des hôpitaux, des laboratoires, des cabinets de médecine familiale et des cliniques de soins.

Il ne s'agit pas réinventer la roue mais de construire la route pour qu'elle roule dans la bonne direction.

Je suis fier de dire que nous récoltons d'ores et déjà les bienfaits de cette stratégie dans le cadre d'une série d'investissements dans des systèmes de gestion de rapports d'hôpitaux qui apportent aux dispensateurs de soins primaires un dossier complet pour les patients qui ont obtenu leur congé récemment. Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario met les résultats d'analyses à la disposition des médecins et cliniciens à une rapidité inégalée, ce qui permet de poser un diagnostic et de commencer le traitement plus rapidement.

Un élément central de notre stratégie est de réduire les coûts pour les contribuables tout en augmentant l'efficacité du système de soins. Pour ce faire, nous accélérons le diagnostic en fournissant sans tarder les résultats d'analyse, et évitons la duplication inutile des analyses. Les réadmissions à l'hôpital diminuent grandement quand le médecin de famille possède un dossier complet du traitement administré pendant une hospitalisation. Au moyen du visualiseur provincial des profils pharmaceutiques, les médecins peuvent voir dans les dossiers de santé électronique le traitement prescrit à leurs patients, ce qui leur évite d'administrer des médicaments qui peuvent être contre-indiqués et avoir des effets secondaires indésirables.

Nous construisons des dossiers de santé électroniques en dotant les médecins des ordinateurs et des logiciels qui permettent cette connectivité à grand échelle par le truchement d'un programme d'adoption des dossiers médicaux électroniques (DME). Les médecins créent un DME pour chacun de leurs patients.

Chez cyberSanté Ontario, la priorité constante est de mettre le plus possible de renseignements électroniques sur les patients entre les mains du plus grand nombre possible de fournisseurs de soins. Nous avons constaté que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'élargir les systèmes communautaires régionaux et de les connecter à un grand réseau provincial qui livre des renseignements électroniques sur les soins.

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires des soins et technologiques pour édifier un système adaptable en fonction des innovations et des changements, et rentable pour les contribuables, sans perdre de vue notre but principal qui est d'améliorer les soins en général.

Greg A. Reed



Au sujet de cyberSanté Ontario

Le gouvernement provincial a créé cyberSanté Ontario en septembre 2008 en tant qu'organisme autonome du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Cet organisme permet aux médecins et aux fournisseurs de soins de santé d'établir et de garder à jour des dossiers électroniques pour les 13 millions de résidents de l'Ontario.

L'organisme joue un rôle de premier ordre dans la mobilisation de la technologie de l'information et de l'innovation pour améliorer les soins en Ontario en :

- ➔ Fournissant des services de cybersanté et le soutien connexe pour la planification, la gestion et la prestation efficaces et rentables de soins de santé en Ontario;
- ➔ Élaborant une stratégie de services de cybersanté et une politique opérationnelle;
- ➔ Protégeant la vie privée des personnes dont les renseignements personnels généraux ou sur la santé sont recueillis, transmis, entreposés ou communiqués par l'organisme ou par son intermédiaire.

cyberSanté Ontario, financé directement par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, collabore avec le secteur privé pour fournir des solutions électroniques en matière de soins de santé qui facilitent la tâche des responsables de la planification régionale et des fournisseurs du secteur privé qui ont l'expertise nécessaire pour concevoir des solutions de technologie de l'information.







Grâce au travail de cyberSanté Ontario et de nombreux organismes partenaires de tout le spectre des soins, plus de huit millions d'Ontariens ont un dossier médical électronique. En collaboration avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé, les hôpitaux, les médecins et les cliniciens, cyberSanté Ontario permet systématiquement aux fournisseurs de soins de se parler et d'échanger des renseignements vitaux sur les patients par voie électronique.

Aujourd'hui, les 211 hôpitaux de l'Ontario possèdent des systèmes d'information qui entreposent des renseignements électroniques sur la santé de chacun de leurs patients. cyberSanté Ontario travaille pour relier ces systèmes, afin que les renseignements puissent être transmis et que les renseignements que les hôpitaux possèdent puissent sortir de leurs murs pour aller dans la communauté. Les médecins de l'Ontario créent des dossiers de santé électroniques auxquels les renseignements des hôpitaux, y compris les sommaires de congé, apportent un complément. En mars 2012, plus de 9 000 médecins de famille avaient ou étaient en train d'installer un logiciel de dossiers médicaux électroniques (DME) dans leur cabinet, c.-à-d. plus que dans toute autre province du Canada, et plus que dans toutes les autres provinces combinées.

En misant sur les réussites des deux dernières années, cyberSanté Ontario continue de privilégier une approche qui tire parti des importants progrès réalisés par les fournisseurs de services de santé au cours de la dernière décennie pour instaurer des solutions de dossiers de santé électroniques (DSE) au niveau communautaire.

Pour apporter un complément à ces accomplissements, cyberSanté Ontario établit de nouveaux systèmes de technologie de l'information et relie ceux qui existent afin que les médecins et les fournisseurs de soins échangent rapidement et efficacement des renseignements exacts et complets sur les patients dans un environnement sécurisé et crypté qui assure la confidentialité. La transmission électronique de renseignements vitaux sur les patients améliore non seulement l'accès aux soins mais réduit les temps d'attente d'un traitement. Il est également fort rentable.

Les dossiers de santé électroniques apportent de nombreux avantages, notamment la réduction de la duplication des analyses, la communication de renseignements plus exacts et complets entre les fournisseurs de soins, et des économies de temps et d'argent grâce à l'acheminement automatisé du travail.





« Mon DME me permet d'enregistrer dans un seul dossier électronique tous les renseignements que le patient m'apporte et les autres renseignements que nous recueillons à son sujet. Les patients sont ainsi confiants que toutes les personnes qui les soignent sont au courant de leurs soins. »

Dr^e Jane Philpott,
Health for All Family Health Team

Plan de l'architecture de cyberSanté Ontario : un fondement de l'innovation

Il n'est pas facile de concevoir un système sûr et robuste où des millions de dossiers de santé électroniques contenant des quantités incalculables de renseignements personnels sur la santé qui peuvent être communiqués dans toute la province en un clin d'œil.

Le plan de l'architecture de cyberSanté Ontario se veut un fondement de l'innovation et de l'action qui éclaire la planification et la mise en œuvre des dossiers de santé électroniques partout dans la province. L'objectif consiste à rendre les renseignements sur les patients plus accessibles et à transformer les soins de santé dans la province.

Ce plan permet aux concepteurs de construire des systèmes où les patients occupent la place centrale. En jetant les bases de la création de solutions et en fournissant une série de normes communes de fonctionnement, le plan permet aux nombreux systèmes d'information différents utilisés par les fournisseurs de soins d'échanger des renseignements sur les patients et d'y accéder en toute sécurité.

Le plan constitue également un cadre de collaboration et de communication entre les utilisateurs des DSE. Il établit une série de principes architecturaux et de lignes directrices auxquels tous les participants doivent se conformer et indique les composantes nécessaires pour échanger en toute sécurité des renseignements sur les patients dans la province. En outre, il illustre clairement les progrès accomplis jusqu'à présent dans chaque composante.

Interopérabilité : Une approche régionale

Nous travaillons avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et les fournisseurs de soins pour fournir des soins intégrés et coordonnés à la population ontarienne.

Les projets d'intégration régionale amélioreront l'utilité des DSE en tirant parti des atouts locaux, régionaux et provinciaux et en reliant les technologies en place de manière à améliorer les soins et de réduire les pratiques inefficaces.

Un système qui tire parti des biens locaux, qui facilite l'interopérabilité régionale et provinciale et qui se connecte à des solutions générales apportera au point de service des renseignements qui améliorent l'expérience du patient et du clinicien.





« En tant que diabétique de type 1, je suis rassuré de savoir que partout où je vais dans la province, mon équipe de soins a accès à mes dossiers d'un clic de souris. Fini les analyses supplémentaires, fini les processus frustrants et qui sèment la confusion. Maintenant il existe un système informatisé central auquel toute l'équipe de soins peut se brancher. »

Steve Stresman,
Patient

Il réduira les activités redondantes et exploitera les points forts et les capacités dans toute la province. En abandonnant les silos d'information pour adopter un système d'information intégré, l'approche des soins de santé sera mieux coordonnée dans la province.

En fin de compte, l'intégration régionale accélérera la communication sécurisée de renseignements cliniques entre les fournisseurs eux-mêmes et entre les fournisseurs et leurs patients.

Les trois projets d'intégration régionale de la province sont : ConnexionRGT, ConnexionSudOuestOntario et ConnexionNordEstOntario qui sont à des stades divers de mise au point.

Les patients bénéficient de soins coordonnés

Dossiers médicaux électroniques

Depuis le lancement du programme d'adoption des DME en novembre 2009 en coopération avec OntarioMD, une filiale de l'Ontario Medical Association, plus de 9 000 médecins de famille s'y sont inscrits. Cela signifie que plus de 8,5 millions d'Ontariens ont maintenant des dossiers de santé électronique.

Pour ce qui constituera un des plus grands projets de mise en œuvre des DME au Canada, cyberSanté Ontario a établi un partenariat avec l'Association des centres de santé de l'Ontario (ACSO) en vue de déployer un système moderne de DME dans 73 centres de santé communautaire, 10 centres d'accès aux soins de santé autochtones et trois cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien. L'ACSO vise à fournir des soins primaires aux personnes qui, souvent, n'ont pas accès à un médecin de famille dans leur collectivité. Les clients de ces centres sont souvent des travailleurs pauvres, des sans-abri et des personnes âgées à revenu fixe qui vivent dans des villes rurales ou urbaines.

Gestionnaire de rapports d'hôpitaux

Une des solutions que les médecins demandent le plus est de recevoir les rapports d'hôpitaux de leurs patients dans leur DME. Le gestionnaire de rapports d'hôpitaux élimine le processus imprimé (poste, télécopieur et numérisation) qui était nécessaire auparavant pour recevoir ces rapports. De plus, l'application intègre dans les systèmes de DME les renseignements contenus dans les rapports, ce qui réduit le temps requis pour qu'ils parviennent aux médecins de famille.

Aujourd'hui, le gestionnaire de rapports d'hôpitaux transmet électroniquement chaque mois aux médecins de famille plus de 150 000 rapports provenant de plus de 40 hôpitaux. Les plans futurs incluent l'expansion de l'initiative à tous les hôpitaux de l'Ontario.

Système d'information de laboratoire de l'Ontario

Le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) relie des hôpitaux, des laboratoires communautaires, des laboratoires de santé publique et des praticiens afin de faciliter la transmission électronique sécurisée de demandes d'analyses de laboratoire et des résultats.

Les résultats des analyses sont maintenant à la disposition des fournisseurs de soins de L'Hôpital d'Ottawa ainsi que de 11 hôpitaux de Grey-Bruce. En tout, plus de 3 000 cliniciens peuvent obtenir les résultats dans le SILO dès que les analyses sont terminées.

Système de transfert d'images pour les urgences neurochirurgicales

Les 100 centres de soins de courte durée de la province sont branchés sur le Système de transfert d'images pour les urgences neurochirurgicales (STIUN) qui permet de soigner les victimes de traumatisme crânien en tout temps. Pendant l'exercice 2011-2012, il y a eu trois transferts en dehors du pays par rapport à 433 au cours des huit dernières années. Le coût d'un transfert en dehors du pays peut se chiffrer à plus de 90 000 \$. À l'heure actuelle, le STIUN fait économiser des millions de dollars, et est profitable pour les familles et les patients car ils peuvent être traités plus près de chez eux.

Pour son caractère novateur, le STIUN a jusqu'à présent reçu plusieurs prix visant la fonction publique : le Prix Améthyste 2012 qui souligne l'excellence dans la fonction publique de l'Ontario, et le Prix du mérite et le Prix d'excellence Showcase Ontario de 2011.



« Le STIUN permet à un médecin d'un établissement externe de profiter de mon expertise en temps réel. Je peux examiner des radiographies du cerveau et de la colonne vertébrale prises d'urgence et fournir une consultation virtuelle. L'expert est en meilleure position pour fournir les meilleurs conseils possibles, pour le bien du patient et de l'équipe de soins. »

Dr Michael Fehlings,
Toronto Western Hospital

La voie à suivre



Notre orientation stratégique s'aligne sur le Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé et regroupe dans une seule unité de reddition de comptes toutes les initiatives d'information sur la santé financées par les fonds publics utilisées dans la prestation électronique de soins aux patients.

Pour honorer ses obligations, cyberSanté Ontario continue :

- ➔ d'établir, de gérer et d'assurer la conformité au plan d'architecture de cybersanté de la province afin de fournir une série de normes opérationnelles communes et de permettre aux concepteurs de construire des systèmes où les patients occupent une place centrale;
- ➔ de construire les éléments requis de ce système en octroyant des contrats et en assurant la coordination avec d'autres initiatives régionales, hospitalières et de fournisseurs de soins individuels;
- ➔ de s'allier avec des fournisseurs de soins et des partenaires technologiques de tout l'Ontario pour mettre en œuvre des applications et assurer la liaison entre les fournisseurs de soins et les renseignements dont ils ont besoin pour prodiguer les soins;
- ➔ d'investir dans la prestation électronique de soins, comme offrir des subsides aux cliniciens afin qu'ils adoptent les DME
- ➔ de montrer la voie dans la prestation électronique de soins et travailler étroitement avec ses intervenants en santé pour établir un système de dossiers de santé électroniques disponible dans toute la province.

Atteindre notre but

cyberSanté Ontario avance à grands pas dans la connexion des systèmes existants et l'édification de nouvelles plateformes pour donner aux médecins et cliniciens l'accès sécurisé aux renseignements médicaux sur les patients. Beaucoup d'éléments d'un système d'information électronique sur la santé sont en place en Ontario. Des hôpitaux tiennent des dossiers électroniques, quoique leurs systèmes ne puissent pas transmettre de données à l'échelle de la province. Plus de 9 000 médecins de famille utilisent ou sont en train de mettre en œuvre des DME, mais ils ne peuvent en général pas transmettre ces informations en dehors de leur bureau.





Même si les outils électroniques de soins de santé sont largement adoptés en Ontario, ils sont loin d'être uniformes et le système de soins n'a pas encore exploité leur plein potentiel. Au lieu d'essayer d'établir et d'imposer une série de normes pour les centaines de systèmes traditionnels des fournisseurs de soins, cyberSanté Ontario a choisi d'exploiter ce qui existe et de miser sur les solutions de DSE produites au cours de la dernière décennie. En établissant des centres régionaux d'intégration, cyberSanté Ontario tire activement parti des atouts régionaux existants tout en instaurant des solutions provinciales et en assurant la connectivité afin que l'échange de renseignements sur les patients s'effectue sans interruption et en toute sécurité.

cyberSanté Ontario travaille avec des cliniciens, des établissements de soins et des fournisseurs de technologie de l'information pour concevoir des normes et protocoles communs qui assureront les échanges sûrs, faciles et en temps opportun dans toute la province.

Les patients bénéficient des systèmes de soins électroniques

Les DSE ont déjà des retombées positives sur les soins dans toute la province, les patients remarqueront la différence au cours de leur expérience, notamment :

- ➔ L'amélioration des soins grâce à l'échange sûr d'informations plus exactes et complètes entre tous les fournisseurs de soins;
- ➔ La réduction des temps d'attente pour avoir des rendez-vous, des interventions et l'accès à des établissements de soins communautaires;
- ➔ La réduction des temps d'attente pour avoir les résultats des analyses de laboratoire et un diagnostic clinique;
- ➔ L'amélioration de la sécurité de renseignements confidentiels sur la santé grâce à des systèmes modernes de protection de données encryptées.

Avantages pour les médecins et les cliniciens

Pour les médecins et les cliniciens, les DSE ont de profonds effets car ils leurs permettent d'améliorer leurs services grâce à :

- ➔ L'accès immédiat et sécurisé à des renseignements médicaux exacts provenant de toutes les sources pertinentes, y compris des rapports d'hôpitaux et d'organismes communautaires et des dossiers de congé, ainsi que des DME;
- ➔ L'accès rapide à un vaste éventail de données allant des résultats d'examen physique annuel des patients jusqu'à l'imagerie numérique de diagnostic en passant par les rapports et résultats d'analyses de laboratoire;

- ➔ La capacité de coordonner et de diffuser des données de différents systèmes électroniques de tenue de dossiers
- ➔ La réduction du potentiel d'interaction médicamenteuse indésirable grâce aux systèmes électroniques de prescription et de tenue de dossiers;
- ➔ L'amélioration de l'efficacité grâce à l'acheminement automatisé du travail;
- ➔ Davantage de temps à consacrer aux patients.

Incidences sur le système de soins de santé

Les DSE améliorent l'accès au système de santé et la qualité des soins prodigués tout en réduisant les coûts. Les éléments suivants sont bénéfiques pour le système :

- ➔ Coûts moindres dus à la réduction des analyses redondantes, des rendez-vous avec des médecins et des spécialistes, et des visites à l'urgence et à l'hôpital;
- ➔ Transfert plus efficace des patients au niveau approprié de soins (des salles d'urgence d'hôpitaux à des établissements de soins de longue durée);
- ➔ Amélioration de la gestion des maladies chroniques;
- ➔ Reduced wait times and access to treatment; and
- ➔ Reduced demands on health care resources.

Accent sur les patients

Il est établi que les patients et les personnes qui s'en occupent sont des atouts inutilisés dans le milieu des soins en général. Au fil de la mise en œuvre d'un système provincial de dossiers de santé intégrés exhaustifs, il faudra donner aux patients le pouvoir de participer pleinement à leurs propres soins en leur offrant davantage l'accès aux renseignements et services électroniques de santé. Par exemple, consulter les résultats de leurs analyses de laboratoire, voir leurs médicaments, se renseigner davantage sur leurs troubles et gérer leur santé en partenariat avec leur équipe de soins. La mobilisation des patients tout au long de la conception et de la mise en œuvre de services de santé électroniques est essentielle

La construction d'un système électronique de soins pour la population de l'Ontario constitue un défi de taille. Les employés de cyberSanté Ontario sont très honorés de se voir confier une tâche aussi importante.



Conclusion

cyberSanté Ontario emploie la technologie moderne d'information pour rationaliser la prestation des soins et rentabiliser ainsi l'argent des contribuables de l'Ontario. Sa tâche, qui fait partie intégrante du Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé, est d'édifier dans toute la province des plateformes fondamentales qui déploieront le SILO directement dans les DME des médecins afin que ceux-ci puissent obtenir rapidement les résultats d'analyses de laboratoire. L'adoption des DME par les médecins demeure une haute priorité de l'organisme et une composante clé de l'établissement des DSE pour les 13 millions de citoyens de l'Ontario.

cyberSanté Ontario a conçu et continue de mettre en œuvre son système de gestion des rapports d'hôpitaux qui livre les dossiers hospitaliers de congé des patients directement aux médecins de famille de la communauté. Les entrepôts d'imagerie diagnostique prennent également de l'expansion. À l'heure actuelle, 75 pour cent des services hospitaliers d'imagerie diagnostique sont intégrés à un entrepôt régional d'imagerie diagnostique, comme des images diagnostiques, et de rapports, comme des radiographies, des tomodesitogrammes, des échographies et des IRM que les médecins peuvent obtenir. D'ici la fin de l'exercice 2012-2013, trois de nos entrepôts d'imagerie diagnostique couvrant les hôpitaux du Nord et de l'Est de l'Ontario, du centre de l'Ontario et du Sud-Ouest de l'Ontario seront pleinement opérationnels, ainsi que celui desservant une partie de la région du Grand Toronto.

En outre, cyberSanté Ontario est en train de déplacer des applications et des bases de données hébergées à divers endroits du nouveau Centre des données de Guelph, propriété du ministère des Services gouvernementaux. Ce centre fait partie des seulement cinq centres de données du monde possédant la certification de niveau IV et est virtuellement complètement à l'abri des pannes techniques.

L'organisme élargit sans cesse son éventail de services à la communauté des soins. Chaque année, ses opérations génèrent de nouveaux accomplissements et de nouveaux défis, mais la constante est son engagement à fournir aux médecins et aux cliniciens les renseignements dont ils ont besoin pour prodiguer les meilleurs soins possibles à leurs patients.





Rapport des auditeurs indépendants

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de **cyberSanté Ontario**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats et des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 25 juillet 2012

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars	2012	2011
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	41 219 \$	42 730 \$
Charges payées d'avance	9 704	5 921
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée [note 3 c]]	5 950	–
TVH et autres montants à recevoir	3 107	3 693
Total de l'actif à court terme	59 980	52 344
Immobilisations, montant net [note 4]	88 907	64 418
	148 887 \$	16 762 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	58 446 \$	47 615 \$
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée [note 3 b]]	1 534	4 729
Total du passif à court terme	59 980	52 344
Apports de capital reportés [note 5]	88 907	64 418
Total du passif	148 887	116 762
Engagements et éventualités [note 6]		
Actif net	–	–
	148 887 \$	116 762 \$

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,



Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et du conseil d'administration



Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

État des résultats et des variations de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars	2012	2011
PRODUITS		
Subventions du gouvernement [note 3 a)]	369 157 \$	318 121 \$
Amortissement des apports de capital reportés [note 5]	15 784	11 559
	384 941 \$	329 680 \$
CHARGES		
Conception et mise en œuvre	189 406 \$	147 184 \$
Services technologiques	139 121	137 076
Services communs	28 390	26 527
Technologie habilitante	12 240	7 334
	369 157	318 121
Amortissement des immobilisations [note 4]	15 784	11 559
	384 941 \$	329 680 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	–	–
Actif net au début de l'exercice	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	–	–

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	–	–
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(15 784) \$	(11 559) \$
Amortissement des immobilisations	15 784	11 559
	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(3 783) \$	(2 179) \$
TVH et autres montants à recevoir	586	(3 674)
Créditeurs et charges à payer	12 005	19 698
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(9 145)	3 560
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(337) \$	17 405 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(41 447) \$	(34 715) \$
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(41 447) \$	(34 715) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	40 273 \$	39 246 \$
Flux de trésorerie des activités de financement	40 273 \$	39 246 \$
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 511) \$	21 936 \$
Trésorerie au début de l'exercice	42 730	20 794
Trésorerie à la fin de l'exercice	41 219 \$	42 730 \$

Voir les notes complémentaires.

Le 31 mars 2012

1. Nature des activités

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a] fournir des services de cybersanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario;
- b] élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de cybersanté; et
- c] protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1^{er} avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une nouvelle entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant

En tant qu'agent de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif, à moins que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») ou l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») n'émettent des recommandations comptables particulières.

Les principales méthodes comptables sont résumées ci-dessous :

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les coûts de soutien ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Modifications futures des méthodes comptables

En décembre 2010, le CCSP a modifié la *Préface des normes comptables pour le secteur public* pour enjoindre aux organismes sans but lucratif de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* sans ces chapitres. Ces normes s'appliquent aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2012 ou plus tard. cyberSanté Ontario adoptera les nouvelles normes au cours de l'exercice 2013 et évalue présentement les effets de leur adoption.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

3. Gouvernement de l'Ontario

- a] Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2012	2011
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	256 616 \$	228 065 \$
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	153 864	133 839
Financement total	410 480	361 904
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés [note 5]	(40 273)	(39 246)
Intérêt reçu au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	484	404
Intérêt reçu et fonds non utilisés comptabilisés comme montant à payer au ministère [note 3 b)]	(1 534)	(4 941)
Montant comptabilisé à titre de produits	369 157 \$	318 121 \$

- b] Le montant à payer au ministère est calculé comme suit :

	2012	2011
Intérêt reçu et fonds non utilisés	1 534 \$	4 941 \$
Financement à recevoir	–	(212)
	1 534 \$	4 729 \$

- c] Le montant à recevoir du ministère comprend les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère liés à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour le compte de cyberSanté Ontario et les coûts de main-d'œuvre liés aux services fournis par cyberSanté Ontario.

4. Immobilisations

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	67 617 \$	43 474 \$	24 143 \$
Logiciels	51 336	25 355	25 981
Mobilier et matériel de bureau	4 971	3 646	1 325
Améliorations locatives	3 565	3 428	137
Travaux en cours	37 321	–	37 321
	164 810 \$	75 903 \$	88 907 \$

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	58 633 \$	37 853 \$	20 780 \$
Logiciels	32 500	27 315	5 185
Mobilier et matériel de bureau	4 441	3 097	1 344
Améliorations locatives	3 492	3 070	422
Travaux en cours	36 687	–	36 687
	135 753 \$	71 335 \$	64 418 \$

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

Certains actifs acquis qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette de ces actifs s'établit comme suit :

	2012	2011
Matériel informatique	–	7 035 \$
Logiciels	–	42
Travaux en cours	37 321	36 687
	37 321 \$	43 764 \$

Au cours de l'exercice, du matériel informatique et des logiciels qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 11 216 \$, un amortissement cumulé de 9 624 \$ et une valeur comptable nette de 21 \$ (217 \$ en 2011) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations. L'imputation pour dépréciation de 1 571 \$ (néant en 2011) liée à la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés a aussi été constatée au cours de l'exercice et incluse dans l'amortissement des immobilisations.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	64 418 \$	36 731 \$
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations [note 3 a]]	40 273	39 246
Amortissement	(15 784)	(11 559)
Solde à la fin de l'exercice	88 907 \$	64 418 \$

6. Engagements et éventualités

- a] cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

2013	59 145 \$
2014	48 153
2015	35 845
2016	10 334
2017	9 640
2018 et par la suite	18 596
	181 713 \$

- b] La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

2013	4 814 \$
2014	5 087
2015	4 070
2016	3 457
2017	1 214
2018 et par la suite	167
	18 809 \$

- c] cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs, une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 219 millions de dollars, dont 150 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2013. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2014.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

- d] cyberSanté Ontario a pris des engagements contractuels à l'égard de projets de développement qui exigent des paiements futurs une fois que les livrables prévus sont fournis. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 46 millions de dollars.
- e] Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

cyberSanté Ontario s'est vu signifier une déclaration relative à un recours collectif proposé alléguant une rupture de contrat liée à l'annulation de primes de rendement se rapportant à l'exercice 2011. Les pertes, le cas échéant, découlant de ce recours ne peuvent être déterminées pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires. Tout rajustement d'un montant inscrit au titre d'une réclamation sera constaté au cours de l'exercice où les rajustements seront jugés nécessaires.

7. Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 176 \$ (2 782 \$ en 2011).

8. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créiteurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, totalisant 1 174 \$ (4 531 \$ en 2011), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.



cyberSanté *Ontario*

777, rue Bay, bureau 701
C.P. 148,
Toronto (Ontario) M5G 2C8
www.cybersanteontario.on.ca

Téléphone : 416 - 586 - 6500
Télécopieur : 416 - 586 - 4363
Sans frais : 1 - 888 - 411 - 7742
Courrier électronique : info@ehealthontario.on.ca